



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 2838

Texte de la question

À la suite de la publication du projet pour améliorer la santé et garantir l'accès aux soins pour tous de la fédération hospitalière de France, M. Dino Cinieri interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé afin que lui soit précisée la position du Gouvernement, au regard de la proposition relative à la promotion dans le cadre de l'École des hautes études en santé publique, de la formation au management des cadres et des médecins hospitaliers.

Texte de la réponse

L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel sous la tutelle des ministères chargés des affaires sociales et de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche ayant pour mission la formation et la recherche pluridisciplinaire dans le domaine de la santé publique et de l'action sociale. Dans ce cadre, l'EHESP assure la formation initiale ou continue des personnes ayant à exercer des fonctions de direction, de gestion, de management, d'inspection ou de contrôle dans les domaines sanitaires, sociaux ou médico-sociaux. Dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance 2012-2013 signé entre l'école et l'Etat début 2012, outre les missions traditionnelles de formation des cadres de direction d'établissement de santé et pour répondre aux nouveaux enjeux de management des établissements, l'Etat a souhaité que l'EHESP élargisse son champ d'intervention. Il est ainsi proposé la mise en place d'un diplôme portant sur le management de pôle, le développement de la formation à destination des présidents de conférence médicale d'établissement (CME) et d'étudier la mise en place d'un diplôme « cadres supérieurs de santé ». Cet élargissement de son périmètre et l'opportunité de former ensemble les différents acteurs hospitaliers ne peut que contribuer à garantir une vision commune des enjeux de l'hôpital de demain et la mise en oeuvre d'un projet managérial partagé entre tous.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2838

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4633

Réponse publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6970